



Syndicat Intercommunal  
des Eaux du Val de l'Ognon

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU du 4 mars 2014 à 10 heures

Président : Thierry DECOSTERD

Secrétaire de séance : Pierre BARBIER

Elus présents : Raymond BALLOT, Pierre BARBIER, Daniel BELIARD, Jacques BRAVO, Claude CORDIER, Thierry DECOSTERD, André GAUTHIER, Claude MAIRE, Daniel MEYER.

Elue excusée : Simone ANDRE

Elu absent : Bernard ALLARD

Autrs présent : Didier ROLLET.

Ordre du jour :

- Interconnexion PIN / VREGILLE / CHAMBORNAY,
- Travaux,
- Préparation du budget 2014,
- Microcentrale : durée d'amortissement,
- Assainissement non collectif : avenant convention communauté de communes du Val de Pesmes, compétence entretien,
- Préparation de l'Assemblée Générale du 14 mars 2014,
- Diverses informations.

### **1. Approbation du PV de la séance précédente.**

Le bureau, à l'unanimité, approuve le PV de la séance précédente. Pierre BARBIER est nommé secrétaire de séance.

### **2. Interconnexion Pin Vregille, Chambornay**

Dans le cadre de l'interconnexion avec les communes de Pin, Vregille et Chambornay, le syndicat des eaux du val de l'ognon a visité les réservoirs de Pins (un ouvrage de 400 m<sup>3</sup> et un ouvrage de 180 m<sup>3</sup>) dans l'éventualité d'une reprise de ce patrimoine (réservoirs et conduite de 200 mm), afin de dissoudre le syndicat de Courbet, comme le suggérait le Conseil Général de Haute Saône.

Il s'avère que les réservoirs sont en mauvais état ; défauts d'étanchéité des coupoles, du local technique, mortier hydraulique dégradé, robinetterie et échelles d'accès à remplacer, etc...

Il convient pour remettre à niveau les ouvrages de reprendre l'étanchéité par l'extérieur, de mettre une résine à l'intérieur, de réparer les huisseries, sécuriser les accès, peindre le local...

Le coût total de ces travaux est estimé à 200 000 euros H.T.

Le bureau confirme que la reprise des ouvrages se fera à la seule condition que ces travaux soient réalisés et pris en charge par les communes auparavant. *(Délibération 1 à l'unanimité)*

### **3. Travaux**

M. Béliard explique que le chantier de pose de la conduite d'eau potable entre Vaux les Prés et Villers Buzon est quasiment terminé.

Concernant le marché à bons de commande, le chantier de Recologne a été piqueté et démarrera fin mars.

Pour les groupements de commande, les travaux de Bonboillon démarrent la semaine prochaine. Ceux de Courchapon sont programmés début avril.

La commune de Lavernay a retenu l'entreprise TP Clerc pour ses travaux d'assainissement. Le syndicat demande un devis pour réaliser les travaux d'eau potable en même temps, sous réserve que le chiffrage soit moins élevé que celui du marché à bons de commande (40 000 euros H.T.) Le bureau valide ce principe et sollicite l'aide du Conseil général du Doubs pour ces travaux. *(Délibération 2 prise à l'unanimité)*

Un avenant est nécessaire sur le marché 2008 pour finaliser les travaux de déviation de conduite d'eau à Pouilley Français au niveau du futur Rond-Point. En effet, entre le projet initial de 2008 et la réalisation actuelle, des modifications de tracé sont apparues pour permettre un déplacement pérenne de la canalisation de DN 250.

Il s'agit d'un surcoût de 18 347,95 euros H.T.

La CAO a remis un avis favorable.

Le bureau valide cet avenant et sollicite l'aide du Conseil général du Doubs. *(Délibération 3 prise à l'unanimité)*

### **4. Budget 2014**

Le bureau passe en revue chacune des lignes budgétaires, en préparation du budget 2014.

Il valide ainsi, l'inscription de crédits pour un nettoyage des réseaux à Tromarey, le remplacement d'un véhicule.

Les travaux d'interconnexion avec Pin, Chambornay et Vregille sont inscrits en dépenses et recettes.

Les travaux de rénovation de la salle des filtres et de la salle des machines sont validés.

Le budget est bouclé sans emprunt.

### **5. Microcentrale**

M. Decosterd propose que les travaux de la microcentrale hydroélectrique s'amortissent sur 20 ans, au regard de la durée de vie des équipements.

Le bureau valide une durée de 20 ans *(Délibération 4 prise à l'unanimité)*

## **6. Assainissement non collectif**

La communauté de communes du Val de Pesmes (CCVP) lance une opération de réhabilitation groupée des installations d'assainissement non collectif à risques.

Elle demande au syndicat d'ajouter cette mission à sa prestation de services.

Un avenant est donc proposé en ce sens, comportant une rémunération de 168 euros H.T. par installation à verser par la CCVP au syndicat des eaux pour tenir compte de la mission d'animation et les déplacements supplémentaires engendrés par cette opération spécifique.

La CCVP a déjà délibéré favorablement.

Le Bureau décide à l'unanimité de valider cet avenant (*Délibération 5*)

## **7. Divers informations**

M. DECOSTERD propose de verser une gratification à la stagiaire Morgan Boulanger qui a été accueillie pendant un mois aux services administratifs du syndicat et qui a donné entière satisfaction dans son travail.

Le bureau valide une gratification de 100 euros (Délibération 6 prise à l'unanimité)

M. Bravo fait part du fait que la remise en état de la chaussée suite à des travaux du syndicat rue de la Machotte à Serre les Sapins s'est dégradée et qu'il faut réaliser rapidement une réparation.

M. ROLLET lui précise qu'une intervention sera programmée ce jeudi.

# **ASSEMBLEE GENERALE LE 14 MARS à 14h30**

3, Rue du Val de l'Ognon. 25170 COURCHAPON. ☎ 0381582626. Fax 0381582684.  
TVA intracom.FR 56 252 503 172. eaux.val.ognon@wanadoo.fr **Site Internet** [www.valdelognon.fr](http://www.valdelognon.fr)